

Le déboisement d'une parcelle provoque la polémique



Les arbres ont été abattus sur les 100 ha d'exploitation.

Vu de la route, c'est impressionnant : sur plus de 300 mètres et près de 4 mètres de haut, les billes de bois, et plus loin les branches, sont empilées, victimes de ce que certains qualifient de « saccage » et qui a conduit l'association Indre Nature à organiser un point presse afin de dénoncer des abus.

Rappel des circonstances : à l'occasion de l'installation d'un jeune agriculteur en GAEC, sur une exploitation de 100 ha prise en location, les arbres ont été abattus et les bouchures rasées à blanc. Une opération brutale et de grande ampleur qui a suscité la colère de certains riverains et provoqué l'inquiétude de ceux qui souhaitent voir protéger le cadre de vie et l'écosystème du milieu bocager caractéristique du Boischaut sud. Prévenus de la présence des médias, les agriculteurs à l'origine de cette opération de déboisement massif, ont, eux, évidemment, une opinion totalement opposée, ar-

guant qu'il était impossible de travailler les terres en question (en fait une parcelle de 15 ha), laissées à l'abandon pendant plus de 40 ans et que seule une « mise à blanc » pouvait venir à bout des haies devenues trop hautes et trop épaisses, ainsi que l'abattage des arbres vieux, creux et susceptibles de tomber. Pour se faire une idée objective, il eut fallu connaître les lieux avant cette opération, comme certains riverains qui reconnaissent un état d'abandon mais jugent l'opération menée plutôt radicale. Les faits sont là : d'un côté, des gens qui voient la nature comme leur outil de travail, et font en sorte qu'elle soit utilisable, de l'autre, des personnes légitimement soucieuses du devenir de ces milieux et de la richesse biologique qui en dépend. Des intérêts difficilement conciliables ? Peut-être pas si des mesures sont prises pour éviter d'en arriver à de tels extrêmes. La loi permet aux exploitants de faire ce qu'ils veulent dans la li-

mite de leur engagement dans la PAC, donc ces pratiques ne sont pas renouvelables partout et sans contrôle. Par ailleurs, dans le cas qui nous occupe, seule la parcelle de 15 ha a été impactée, et les alentours gardent encore leurs haies et de vieux arbres. Enfin, un autre aspect est à considérer : l'entreprise qui a conduit ce chantier l'a fait en échange de la récupération des bois qui, quelque soit leur valeur (certains sont des fruitiers anciens qui auraient pu servir de bois d'œuvre) vont finir déchiquetés pour alimenter les chaudières qui se multiplient. Quid alors de ces énergies dites vertes, du côté « écologique », et du développement durable si, pour répondre à la demande croissante, on en vient en contrepartie à détruire des zones entières et nuire à l'environnement ? Produire une énergie « propre » sans impacter la nature, semble être le défi à relever dans un futur immédiat.

FRANÇOISE MORIN